

**NATURE** Pour les écologistes, le Plan d'affectation cantonal ne va pas assez loin.

# Mieux protéger le Creux-du-Van

## CONTEXTE

Premières réactions au Plan d'affectation cantonal (PAC) pour le plateau du Creux-du-Van, mis en consultation par l'Etat. Les associations de protection de la nature estiment que le projet manque de vision et d'ambition. L'exploitant du Soliat, lui, est carrément fâché.

## VINCENT COSTET

Il y a encore du boulot. Ce n'est pas autour du PAC – sous sa forme actuelle – que les différents protagonistes du Creux-du-Van fumeront le calumet de la paix.

Répondant à aux sollicitations des médias, le WWF, Pro Natura et l'association des Amis de la ferme Robert (AAFR) ont accepté de nous livrer leurs analyses. Du côté de Tourisme neuchâtelois, on ne souhaite pas s'exprimer publiquement, pour mieux suivre, «contrairement aux ONG, la procédure de consultation adoptée par l'ensemble des membres du groupe d'accompagnement (notre édition du 27 décembre)». Ambiance...

En deux mots, le PAC prévoit notamment d'interdire l'accès à une moitié du bord de la falaise, ainsi qu'un nouvel itinéraire VTT. A entendre les associations de défense de la nature, si le projet va dans la bonne direction, il manque, pour l'heure, de vision et d'ambition.

### Neuchâtel a pris du retard

Membre de l'AAFR et ancien directeur de l'Office fédéral du développement territorial, Pierre-Alain Rumley parle d'un PAC «extrêmement décevant sous l'angle de la définition, inexistante, de ce que sont le développement et le tourisme durables».

Représentante du WWF Neuchâtel, Sylvie Barbalat rappelle



Pierre-Plate, l'un des points d'accès prévus par le Plan d'affectation cantonal. ARCHIVES LUCAS VUJEL

que «dans une zone de protection cantonale, les activités touristiques ou agricoles doivent s'intégrer harmonieusement à la conservation de la nature. Or, le PAC mélange les objectifs et met tourisme et protection de la nature sur le même plan.»

Pour les milieux écologistes, «le canton de Neuchâtel a pris beaucoup de retard. Il ne suffisait pas de créer la première réserve de Suisse au Creux-du-Van ou d'adopter le décret de 1966 sur la protection des sites naturels, encore fallait-il leur donner un contenu...» Yvan Matthey, de Pro Natura, ajoute qu'on est «encore loin du parc national des Grisons, un espace qui se parcourt à pied, où les choses sont claires pour les visi-

teurs et où ceux qui ne respectent pas les règles sont amendés».

Les intervenants réclament donc une clarification des objectifs de protection de la nature et du tourisme. Ils demandent qu'un catalogue détaillé de mesures-nature – le nombre de foyers autorisés sur le site, par exemple – soit adopté «en même temps que le PAC, et pas après. Aux Jôimes, au-dessus du Landeron, on attend toujours, cinq ans après, la première mesure du catalogue», lâche Yvan Matthey.

Les écologistes estiment qu'un plan de circulation doit être défini et qu'il faut limiter le trafic motorisé. Ils s'opposent à la création d'un itinéraire VTT allant de

la Grand-Vy au Soliat, avec deux points d'accès au «circuit», les vélos devant permettre l'accès au site, rien de plus. Ils demandent l'interdiction de la chasse dans le périmètre du PAC.

Enfin, le WWF, Pro Natura et l'AAFR redisent leur opposition aux yourtes du Soliat, au nom du respect des dispositions légales en vigueur, et soulignent le manque de courage du PAC – qui laisse la question en suspend – en la matière. «Nous demandons également que le parking du Soliat retrouve les dimensions qu'il avait en 2006. On voit très bien sur les vues aériennes qu'en deux ans, il a été agrandi en toute illégalité», dénonce Sylvie Barbalat. ◉

## «Trop, c'est trop!»

Le titre vient de l'exploitant du Soliat lui-même, qui s'est fendu d'un mail, envoyé à notre rédaction le week-end dernier. Maximilien Sandoz dénonce «des restrictions irréalistes et abusives. En quoi fermer l'accès au bord du Creux-du-Van sert-il l'intérêt public?», s'interroge-t-il. Il n'est d'accord ni avec le Service cantonal de la faune, des forêts et de la nature, ni avec «les écologistes».

Le tenancier a d'autres idées: «Au lieu d'interdire l'accès au bord du Creux-du-Van, pourquoi ne pas rénover le sentier pédestre existant et informer le public qu'il est dans une zone sensible? En outre, interdire l'accès des promeneurs au-delà du mur de pierre de protection représenterait un réel danger pour les promeneurs, compte tenu de la présence de vaches allaitantes paisantes dans le pâturage.»

### Des yourtes «écologiques»

Une autre mesure prévue contrarie Maximilien Sandoz. La présence de rangers: «Les Suisses sont suffisamment disciplinés et responsables sans avoir besoin d'être surveillés et maternels. Ce sont des frais supplémentaires pour les contribuables neuchâtelois qui sont déjà suffisamment «étranglés.» L'exploitant du Soliat ne comprend pas non plus qu'on veuille canaliser les VTT: «Ces sentiers sont de toute façon pratiqués par les vaches. En quoi la présence de VTT dégrade-t-elle l'environnement? Détourner le trafic des VTT sur les mêmes sentiers que les piétons pour ne pas déranger l'alouette Lulu! Il y a 50 ans que je vis sur ce site et je n'en ai jamais vu!» Le tenancier n'oublie pas les yourtes: «Les interdire alors qu'il n'y a pas plus écologique et respectueux de l'environnement... Où est le bon sens?» ◉



«Un PAC extrêmement décevant sous l'angle de la définition, inexistante, du tourisme durable.»

PIERRE-ALAIN RUMLEY MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA FERME ROBERT

### SIMPLIFIER LE «SCHMILBLICK»

Réserve naturelle, zone de protection communale, objet de l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFF), et maintenant PAC: ce ne sont pas les zones dites protégées qui manquent. L'association des Amis de la ferme Robert suggère «d'harmoniser le plus rapidement possible ces différents périmètres. dans un premier temps, on pourrait harmoniser le périmètre du PAC et celui de l'IFF; dans un deuxième temps, on pourrait envisager une extension au même périmètre du district franc. Une telle harmonisation favoriserait la mise en œuvre des mesures de protection et simplifierait considérablement la communication envers le public.» ◉